

# ACTION URGENTE<sup>1</sup>

**DOCUMENT PUBLIC**

*Avantissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

ÉFAI - 010117 - AFR 19/001/01

## PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / PRISONNIER D'OPINION

### RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**Abdoulaye Aboukary Tembeley,  
journaliste**

Londres, le 20 février 2001

Le journaliste Abdoulaye Aboukary Tembeley a été arrêté le 14 février, après avoir publié un article dans lequel il posait la question de la démocratie en République centrafricaine, Ange-Félix Patassé. D'après les informations recueillies, il a été passé à tabac après son interpellation. En outre, il souffre de problèmes cardiaques, lesquels semblent avoir été aggravés par les mauvais traitements dont il a été victime. Il a été admis en clinique dans une clinique de la capitale, Bangui. Son procès doit s'ouvrir le 21 février, date à laquelle il pourrait se voir placé en détention préventive. Amnesty International craint qu'il ne soit de nouveau privé du traitement qui lui est nécessaire. Son état de santé s'est déjà nettement dégradé depuis son arrestation. Après avoir été appréhendé à Bangui, Abdoulaye Aboukary Tembeley a été conduit dans les locaux de la Gendarmerie nationale, où il a d'abord été interrogé. D'après les informations recueillies, il a été passé à tabac au cours de son interrogatoire, puis a semblé sombrer dans l'inconscience à l'établissement hospitalier sur ordre d'un tribunal. Il a ensuite été remis à la police.

Abdoulaye Aboukary Tembeley a comparu en justice le 19 février, date à laquelle il a été inculpé par le procureur de la République d'« *incitation à la révolte contre une institution démocratiquement élue* ». Au tribunal, ce magistrat aurait déclaré que l'État n'avait pas les moyens de lui dispenser des soins médicaux, et a ordonné qu'il soit de nouveau confié à la garde de la police. À la suite d'une intervention de ses avocats, Abdoulaye Aboukary Tembeley a été admis en clinique où il est actuellement soigné à ses frais.

Ce journaliste est le président du Mouvement de défense des droits de l'homme (MDDH). L'article mentionné plus haut a paru dans le *Journal* publié par le MDDH. Selon un sondage d'opinion réalisé par ce magazine, sur 200 personnes interrogées, 173 souhaitaient la démission du président Ange-Félix Patassé.

Le procès d'Abdoulaye Aboukary Tembeley doit débiter le 21 février 2001. D'après l'organisation Reporters sans frontières (RSF), qui mène une campagne pour la liberté d'expression, la détention de cet homme est contraire à l'article 15 de la Loi n° 98.006 relative à la liberté de la communication. Cet article dispose en effet que « *le journaliste a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui intéressent la vie publique, de mettre en discussion les actions et les déclarations de toute institution publique ou privée* ».

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le président Ange-Félix Patassé est confronté à une opposition de plus en plus forte en République centrafricaine. De nombreux agents de la sécurité ont été tués d'un an, et le pays est plongé dans une grave crise économique. Depuis novembre 2000, des syndicats et des partis d'opposition ont lancé une grève générale, exprimant leur mécontentement à l'égard du gouvernement. Le 19 décembre dernier, 73 personnes, dont quatre députés, ont participé à une manifestation illégale organisée dans la capitale afin de réclamer la démission du président Ange-Félix Patassé. Le journaliste Raphaël Kope pour l'hebdomadaire *Vouma la mouche*, a passé vingt jours en détention avant d'être relâché sans inculpation.

**ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / télégrammes / lettre par avion / fax** (en français ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous inquiet à l'idée qu'Abdoulaye Aboukary Tembeley semble avoir été arrêté uniquement parce qu'il avait critiqué sans violence et demandez sa libération immédiate et inconditionnelle ;
- dites-vous préoccupé par le fait que son état de santé s'est dégradé au cours de sa détention, et par les informations selon lesquelles il a été passé à tabac après avoir été appréhendé le 14 février ;
- appelez les autorités à veiller à ce que cet homme, s'il est maintenu en détention, bénéficie sans restriction du traitement dont il a besoin et qu'il reçoive des soins médicaux requis par les blessures qui ont pu lui être infligées dans le cadre de son interrogatoire ;
- exhortez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour que ces allégations de mauvais traitements fassent l'objet d'une enquête, et que les responsables soient traduits en justice.

**APPELS À :**

**Remarque** : l'obtention des lignes de fax peut s'avérer difficile.

**Ministre de la Défense nationale :**

Monsieur Jean-Jacques Demafouth  
Ministre de la Défense nationale, des Anciens combattants et de la réserve  
de l'Armée  
Ministère de la Défense  
Bangui, République centrafricaine

**Télégrammes :** Ministre de la Défense, Bangui, République centrafricaine

**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre,

**Ministre de l'Administration du territoire et de la Sécurité publique :**

Monsieur Théodore Bikoo  
Ministre de l'Administration du territoire et de la Sécurité publique  
Ministère de l'Intérieur  
Bangui, République centrafricaine

**Fax :** + 236 61 70 54

**Télégrammes :** Ministre de la Sécurité publique, Bangui, République centrafricaine

**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre,

**Ministre de la Justice :**

Monsieur Antoine Gothe  
Ministre de la Justice et de la Réforme du droit et Garde des Sceaux  
Ministère de la Justice  
Bangui, République centrafricaine

**Fax :** + 236 61 15 79 / 61 31 98

**Télégrammes :** Ministre de la Justice, Bangui, République centrafricaine

**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre,

**Ministre des Communications, des Postes et des Télécommunications :**

Monsieur Albert Francis Wakanga  
Ministre des Communications, des Postes et des Télécommunications  
Ministère de la Communication, BP 1290  
Bangui, République centrafricaine

**Télégrammes :** Ministre de la Communication, Bangui, République centrafricaine

**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre,

**COPIES À :**

**Ministre des Affaires étrangères et de la Francophonie :**

Monsieur Marcel Metefara  
Ministre des Affaires étrangères et de la Francophonie  
Ministère des Affaires étrangères, BP 936  
Bangui, République centrafricaine

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la République centrafricaine dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 3 AVRIL 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

<sup>1</sup>. *La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*